

Avis de constitution

SOCIETE « AI TRANSFORM »

Siège Abidjan, Commune COCODY, Angré, SAGECIM,
2 Plateaux, 8eme tranche, Lot 178, Ilot 1

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 09/05/2025, et enregistrés au CEPICI le 27/05/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AI TRANSFORM »

Objet : La société a pour objet en COTE D'IVOIRE :

- CONSEIL ET DEVELOPPEMENT INFORMATIQUE

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Commune COCODY, Angré, SAGECIM, 2 Plateaux, 8eme tranche, Lot 178, Ilot 1

Dirigeant(s) M ASSI THIERRY (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-07181 du 10/07/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°42486/GTCA/RC/2025 du 10/07/2025

